

Avec qui ?

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE:

- Direction
- Chefs de Service Éducatif
- Psychologues,
- Educateurs Spécialisés,
- Educateurs Jeunes Enfants
- Assistant familial

Disponible 7j/7 et 24h/24
dans le cadre d'une astreinte
téléphonique

Présence éducative
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le week-end selon les besoins

DES PARTENAIRES:

Tout au long de la prise en charge, notre service sera amené à rencontrer et/ou travailler avec des partenaires extérieurs.

★Pour plus d'information★

 <http://www.assolephare.fr>

Où ?

SAPMF Antenne Aubenas 1 et 2
9, Chemin des Chaussades
07200 AUBENAS
SAPMF 1 tél: 04 75 89 29 34
sapmf.aubenas@assolephare.fr
SAPMF2 tél: 06.42.01.39.91 /
06.43.12.34.78 / 06.38.43.36.89
sapmf.aubenas2@assolephare.fr



SAPMF Antenne Le Teil
27, Boulevard Stalingrad
07400 LE TEIL
Tél : 04 75 46 79 88
sapmf.leteil@assolephare.fr



SAPMF Antenne Privas
Villa N°12—651, Boulevard de Paste
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 29 42 04
sapmf.privas@assolephare.fr



Service
d'Accompagnement
Progressif
en Milieu
Familial



Siège Social: Maisons d'Accueil Le PHARE
60, rue de l'Esparet B.P 30
07170 VILLENEUVE DE BERG
04.75.88.41.41

POUR QUI ?

- Pour des enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre administratif ou judiciaire.
- Originaires des bassins de Aubenas, Le Teil et Privas.
- Pour lesquels une mesure de placement s'avère nécessaire tout en maintenant l'enfant dans sa famille.
- Des familles qui acceptent la collaboration avec le service et les visites à domicile (à raison d'une visite par semaine au minimum).

POURQUOI ?

- **Protéger** et garantir le bien-être de l'enfant au sein de sa famille.
- **Héberger** l'enfant en cas d'urgence et également en cas de nécessité pour lui offrir un lieu ressource et sécurisé.
- **Accompagner** et soutenir la relation parent-enfant tout en garantissant le maintien de l'enfant au sein du domicile familial.
- **Rassurer** parents et enfants dans la prise en compte de leurs difficultés en leur garantissant notre disponibilité.
- **Ecouter** et offrir aux parents et aux enfants un espace de parole et d'échange afin de se remobiliser chacun dans sa place d'enfant et de parents.

COMMENT ?

Procédure d'admission:

- Contact téléphonique entre le travailleur social et le chef de service éducatif
- Fiche de pré-admission à remplir et à renvoyer au chef de service
- Signature du Contrat d'accueil provisoire ou audience chez le juge selon le cadre de la mesure
- Présentation de la situation de l'enfant par le travailleur social.
- Entretien avec le directeur ou le chef de service pour la signature du Document Individuel de Prise en Charge.
- Présentation des locaux du SAPMF et de l'équipe éducative.
- Un mois après l'accueil, entretien avec le chef de service, l'enfant et les parents, son éducateur référent et la psychologue
- Rendez-vous avec la psychologue du service pour l'enfant puis ses parents.



Modalités d'intervention éducative :

- **Au domicile**, rencontres régulières de l'enfant et/ou ses parents.
- Un bureau où sont proposées :
 - * **des rencontres** avec l'enfant, les parents, avec l'enfant et ses parents.
 - * Entretiens avec le psychologue du service à la demande de l'enfant, de ses parents et de l'équipe
 - * Evaluation régulières du DIPC et du projet d'accompagnement personnalisé avec le chef de service
 - * **des activités** : d'aide aux devoirs, de loisirs...
- Transmission d'écrits au prescripteur.
- Participation aux audiences et commissions Enfances

Nos axes de travail:

« *Mobiliser les parents dans l'éducation de leur enfant, dans la prise en compte de ses besoins en étant auprès d'eux et en faisant avec eux.* »
(extrait du projet de service)

- Soutien à la parentalité
- Soutien à la scolarité
- Activités de socialisation
- Santé